

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 juin 2025

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt cinq **le 12 juin 2025, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

19 mai 2025

Membres présents :

Date de la réunion :

12 juin 2025

Titulaires : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Michèle GAUTHIER, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Annick BARRÉ, Claire GRANGER, Christophe THORIN, Jean-Michel DEZELU, Marie-Pierre BEAU

Suppléants : Gérard CHAUVEAU, Anne-Marie THEVENET, Eric BARDET, Jean-Claude CHADENAS, Jean-Albert BOULAY, José ABRUNHOSA

Suppléant excusé : Virginie VERNERET, Stéphane LEDOUX, Isabelle SOIRAT

Pouvoirs :

Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU
François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Claire GRANGER
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Vincent ROBIN a donné pouvoir à Christophe THORIN

N°33.2025bis

Objet de la délibération :

Membres titulaires excusés : Nelly ANTOINE, Thierry BENOIST, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Karine MICHOT, Philippe MERCIER, Vincent ROBIN, Cécilia NAUCHE, Jean-Marc MORETTI

**Personnel – Création d'un
emploi non permanent suite à
un accroissement saisonnier
d'activité**

Eric BARDET a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président, Eric MARTELLIERE, rappelle aux membres du Conseil d'Administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41) que l'article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Le Président expose qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel assurant les missions de « gestionnaire polyvalent » au sein du Pôle Conseil et Accompagnement Statutaire et faisant suite à deux départs en mutation externe, quasi-simultanés, sur un effectif de 3 gestionnaires carrières, dans un contexte de charge de travail induit par la campagne de promotion interne 2025 et l'engagement des process préalables aux élections professionnelles de 2026. Le poste est ouvert à compter du 1^{er} juillet 2025 mais il ne sera pourvu qu'à compter du 1^{er} septembre 2025.

.../...

Les missions à effectuer porteront notamment sur :

- Gérer les dossiers individuels des agents
- Assurer la gestion administrative de la promotion interne 2025
- Participer au recensement des effectifs en vue des élections professionnelles
- Assurer l'archivage des dossiers
- Assurer toute mission administrative liée au fonctionnement du pôle en renfort à l'équipe en place.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de créer, à compter du 1^{er} juillet 2025, un emploi non permanent sur le grade de rédacteur dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et d'autoriser à recruter un agent contractuel suite à un accroissement saisonnier d'activité au sein du Pôle Conseil et Accompagnement Statutaire.

Dans ce cadre, le Président propose la **création** suivante, à compter du 1^{er} Juillet 2025 :

➤ Filière administrative

- 1 emploi non permanent à temps complet pour assurer les missions de gestionnaire polyvalent affecté au Pôle conseil et accompagnement statutaire au grade de rédacteur

Au vu des éléments susvisés, les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'approuver** la création de l'emploi suivant, à compter du 1^{er} juillet 2025 :
 - 1 emploi non permanent à temps complet pour assurer les missions de gestionnaire polyvalent affecté au Pôle conseil et accompagnement statutaire au grade de rédacteur
- **d'approuver** la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2025 ;
- **d'inscrire** les crédits au budget de l'établissement affecté au chapitre 012 ;
- **d'autoriser** le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 12 juin 2025

Le Président

Eric MARTELLIERE



Publié ou notifié le : 18^{er} Juin 2025
Exécutoire le : 18^{er} Juin 2025

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE

